



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Lettre circulaire
1/LCCE/82

Le 10 juillet 2008

**Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres
du Secteur des radiocommunications participant aux travaux
de la Commission d'études 1 des radiocommunications**

Objet: Commission d'études 1 des radiocommunications
– **Proposition d'adoption par correspondance d'un projet de Recommandation révisée**

A la réunion de la Commission d'études 1 des radiocommunications qui s'est tenue les 26 et 27 juin 2008, la Commission d'études a décidé de demander l'adoption d'un projet de Recommandation révisée, conformément au § 10.2.3 de la Résolution UIT-R 1-5 (Adoption par une Commission d'études par correspondance). Les titre et résumé de la Recommandation figurent dans l'Annexe 1.

La période d'examen se terminera le 10 septembre 2008, deux mois après la diffusion de ce texte. Si aucune objection n'est reçue des Etats Membres pendant la période d'examen, la procédure d'approbation par consultation du § 10.4.5 de la Résolution UIT-R 1-5 sera engagée. Néanmoins, tout Etat Membre qui a des objections à émettre concernant la poursuite de la procédure d'approbation d'un projet de Recommandation est prié d'en communiquer le motif au Directeur et d'indiquer les modifications éventuelles à apporter au texte, afin qu'une solution puisse être trouvée.

Toute organisation membre de l'UIT ayant connaissance d'un brevet détenu en son sein ou par d'autres organismes, et susceptible de se rapporter complètement ou en partie à des éléments d'un ou des projets de Recommandation mentionnés dans la présente lettre, est priée de transmettre lesdites informations au Secrétariat, et ce dès que possible. La politique commune en matière de brevets de l'UIT-T/UIT-R/ISO/CEI est disponible à l'adresse: <http://www.itu.int/ITU-T/dbase/patent/patent-policy.html>.

Valery Timofeev
Directeur du Bureau des radiocommunications

Annexe: Titre et résumé

Document joint: Document 1/31(Rév.1), sur CD-ROM

Distribution:

- Administrations des Etats Membres et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 1 des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 1 des radiocommunications
- Président et Vice-Présidents de la Commission d'études 1 des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe 1

Titre et résumé du projet de Recommandation révisée

Projet de révision de la Recommandation UIT-R SM.1723

Doc. 1/31(Rév.1)

Unité mobile automatisée de contrôle du spectre

Résumé de la révision

La version révisée de la Recommandation UIT-R SM.1723 a pour objet de fournir quelques lignes directrices sur la façon de définir les spécifications relatives à une unité mobile de contrôle du spectre et à étendre à cette unité le domaine d'application de l'unité mobile automatisée.

La partie *recommande* de la Recommandation existante traite des tâches de contrôle du spectre que doit effectuer une unité mobile de contrôle et de ses fonctions. Ces éléments ont été transférés dans une nouvelle Annexe 1, qui donne des indications précises concernant l'équipement utilisé dans les stations mobiles et les besoins des véhicules proprement dits.
